

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Compte-rendu de la séance

Séance 15 Juillet 2020

L'an deux mille vingt et le quinze du mois de juillet à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Communauté de Communes à Saint Sernin-sur-Rance.

Présents : Monique ALIES, Bernard ARNOULD, Michel ARVIEU, Bernadette BOULANGER-ROUQUETTE, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO-ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Gérard DRESSAYRE, Séverine DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Philippe GIGANON, Jean-Luc JACQUEMOND, Michel LEBOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Jean MILESI, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, Bernard ROUVE, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, André SERIN, Michèle SICARD, Richard SLEIZAK, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Marc TOURRET, Cyril TOUZET, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Philippe MONCHATRE

Date de la convocation : 06 juillet 2020

Mr Claude Chibaudel, Président sortant, ouvre la séance et déclare les membres du conseil communautaires cités cidessus installés dans leurs fonctions.

Il propose de désigner un secrétaire de séance : Mme Anne Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance.

Mr Chibaudel félicite tous les élus pour leur engagement notamment au service de l'intercommunalité.

Il rappelle que la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier a été fondée au 01/01/2017 suite à la fusion des 3 anciennes communautés de communes.

Il précise que la coopération intercommunale est déjà ancienne sur le territoire et qu'il faut parler d'un seul territoire dont il faudra tous les jours contribuer à améliorer l'existence.

Il présente les différents services, administratifs, techniques, environnement, CIAS mais aussi celui de l'OT.

Puis il présente les diverses réalisations intercommunales effectuées et/ou lancées en lien avec les diverses compétences. Notre collectivité est de bonne taille pour renforcer l'attractivité au quotidien.

Cette fusion reste une formidable aventure humaine ; la différence des avis fait la démocratie et c'est en se regroupant que nous pouvons porter des projets émergeants et structurants que nous ne pouvions pas porter seuls.

Mr Chibaudel, rend hommage à Mme Fernande SINGER et propose au conseil communautaire de faire une minute de silence.

Le conseil communautaire se poursuit, Mr Chibaudel donne la parole à Mr Milési, en sa qualité de doyen de l'assemblée est donc amené à présider les opérations de vote relatives à l'élection du Président de la communauté de communes Monts, Rance et Rougier.

Mr Milési propose de désigner 2 assesseurs.

Sont désignés 2 assesseurs : Sophie CANTALOUBE et David MAURY

Election du Président de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2019-09-10-013 en date du 10/09/2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par commune ;

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.2122-7 et suivants du CGCT;

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection du Président de la communauté tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération.

Monsieur Jean MILESI, en sa qualité de doyen de l'assemblée est donc amené à présider les opérations de vote relatives à l'élection du Président de la communauté de communes Monts, Rance et Rougier.

Il est procédé à l'appel des candidatures.

Madame Monique ALIES est candidate à la présidence de la communauté.

Elle expose à l'assemblée sa déclaration de candidature.

Monsieur Jean MILESI, le doyen du conseil communautaire, rappelle que l'élection du président de la communauté s'effectue, en application des dispositions de l'article L.2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, applicables par renvoi de l'article L. 5211-2 du CGCT, au scrutin secret et à la majorité absolue, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, aux opérations de vote, dont les résultats figurent sur le procèsverbal d'élection.

A l'issue des opérations électorales, Madame Monique ALIES est déclarée élue présidente de la communauté.

LE CONSEIL,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise 27 Suffrages exprimés pour Madame Monique ALIES.

- Proclame Madame Monique ALIES, Présidente de la Communauté de Communes Mont, Rance et Rougier et la déclare installée.
- Autorise Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Mme Monique ALIES remercie l'assemblée et prend la présidence du conseil communautaire.

Détermination du nombre de vice-Président

Mme Monique Aliès propose de déterminer le nombre de vice-Président.

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2019-09-10-013 en date du 10/09/2019 fixant le nombre et la répartition des sièges des conseillers communautaires par commune ;

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-10 du CGCT

La Présidente de la Communauté rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de vice-président est librement fixé par le conseil communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du conseil, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

Compte tenu de l'effectif de notre nouveau conseil communautaire lequel comprend désormais 37 sièges, le maximum autorisé auquel il serait possible de prétendre en application de la règle susvisée serait donc de 8 vice-présidents. Il est, par ailleurs, précisé, que sous réserve d'une délibération adoptée à la majorité qualifiée des deux tiers, le conseil communautaire dispose de la faculté de fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans toutefois pouvoir dépasser 30 % de l'effectif global de l'assemblée et le nombre de 15 vice-présidents.

Dans une telle hypothèse, il est rappelé que l'enveloppe indemnitaire globale ne pourra toutefois pas être augmentée, celle-ci étant calculée sur un effectif de vice-présidents ne pouvant excéder 20 % de l'effectif global du conseil communautaire.

En outre, les dispositions de l'article L.5211-10 précisent également que le Bureau de la communauté est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Mme la Présidente propose donc la création de 9 postes de vice-Présidents.

LE CONSEIL

Par 37 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstentions

DECIDE de fixer à 9 le nombre de vice-présidents,

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Election des vice-Président

Mme la Présidente propose d'élire les 9 Vice-Présidents, et présente chacune des commissions thématiques dont le vice-président aura la charge ; avec ses objectifs et actions en cours et à venir.

Mme la Présidente de la communauté rappelle que les vice-présidents et, le cas échéant, les autres membres du bureau sont élus par le conseil communautaire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutins aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection est acquise à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des membres du Bureau, et en l'occurrence, des vice-présidents, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection.

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

Pour le poste de 1er vice-président :

27 suffrages exprimés pour Cyril TOUZET

Pour le poste de 2^{ème} vice-président :

34 suffrages exprimés pour Richard SLEIZAK

Pour le poste de 3^{ième} vice-président :

27 suffrages exprimés pour Patrick RIVEMALE

Pour le poste de 4^{ème} vice-président :

23 suffrages exprimés pour Bernard ARNOULD

Pour le poste de 5^{ième} vice-président :

25 suffrages exprimés pour Claude CHIBAUDEL

Pour le poste de 6^{ème} vice-président :

32 suffrages exprimés pour Michel WOLKOWICKI

Pour le poste de 7^{ième} vice-président:

26 suffrages exprimés pour Anne-Claire SOLIER

Pour le poste de 8^{ème} vice-président:

33 suffrages exprimés pour Patrice VIALA

Pour le poste de 9^{ème} vice-président:

2 élus se sont portés candidats : Mr Jean-François ROUSSET et Mr Marc TOURRET

Chaque candidat expose à l'assemblée leur déclaration de candidature

24 suffrages exprimés pour Jean-François ROUSSET

8 suffrages exprimés pour Marc TOURRET

Le CONSEIL:

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus :

Monsieur Cyril TOUZET en qualité de 1erVice-Président chargé de l'attractivité et de l'économie

Monsieur Richard SLEIZAK en qualité de 2èmeVice-Président chargé de la culture

Monsieur Patrick RIVEMALE en qualité de 3èmeVice-Président chargé de l'aménagement de l'espace communautaire

Monsieur Bernard ARNOULD en qualité de 4èmeVice-Président chargé de l'action sociale

Monsieur Claude CHIBAUDEL en qualité de 5èmeVice-Président chargé des finances, évaluation et prospective

Monsieur Michel WOLKOWICKI en qualité de 6èmeVice-Président chargé du tourisme

Madame Anne-Claire SOLIER en qualité de 7èmeVice-Président chargée de la mobilité, du numérique et de la communication

Monsieur Patrice VIALA en qualité de 8èmeVice-Président chargé de la voirie communautaire et des travaux communaux

Monsieur Jean-François ROUSSET en qualité de 9èmeVice-Président chargé de l'environnement

INSTALLE lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-président dans l'ordre du tableau tel que susvisé

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Lecture de la charte de l'élu local

Mme la Présidente informe le Conseil Communautaire que chaque élu dispose d'un exemplaire de la charte de l'élu local.

Elle donne lecture de la charte de l'élu local.

Définition des commissions thématiques

Mme la Présidente rappelle que les 9 commissions ont été présentées pour chacune des élections des vice-présidents.

Election des délégués à l'Office de Tourisme Rougier d'Aveyron Sud

Mme La Présidente propose de désigner les délégués communautaires à l'Office de Tourisme Rougier d'Aveyron Sud.

Elle rappelle qu'il y a déjà 8 délégués socio-professionnels :

8 délégués socio-professionnels		
Damien Boudarel	Karting Belmont	
Claudie Condomines	Gîte Pousthomy	
Michel Simonin	Château Montaigut	
Martine Norest	Gîte Laval-Roquecezière	
Pol Lemetais	Nouveaux Troubadours St-Sever	
Rachel Goubely	VVF Brusque	
Tim Alex François	Camping St-Sernin	
Marc Ferrara	Hameau des Genets Montlaur	

Les conseillers communautaires désignés délégués à l'office de Tourisme sont :

12 délégués CCMRR		
Monique ALIES	Philippe GIGANON	
Bernard ARNOULD	Eva Le CHARPENTIER	
Jean-Louis CABANES	Viviane RAMONDENC	
Sophie CANTALOUBE	Jean-Philippe SABATHIER	
Hélène CHICO-ROS	André SERIN	
Michelle FONTANILLES	Michel WOLKOWICKI	

Questions diverses

- Organisation des conseils communautaires et réunions de bureau

Mme la Présidente informe le Conseil Communautaire que chaque élu dispose du calendrier des conseils communautaires pour le 2^e semestre 2020 ainsi que celui des réunions de bureau pour les 9 Vice-Présidents.

Réunion avec le Président du Département

Mme la Présidente rappelle que Mr Gaillard Président du Conseil Départemental sera présent mardi 21 juillet 2020 de 18 h à 20 h à l'aérodrome de Belmont, pour rencontrer tous les maires du canton.

Levée de la séance à 00 heures 05 minutes.

La Présidente,

Monique ALIES

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU 15 JUILLET 2020

Présents : Monique ALIES, Bernard ARNOULD, Michel ARVIEU, Bernadette BOULANGER-ROUQUETTE, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO-ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Gérard DRESSAYRE, Séverine DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Philippe GIGANON, Jean-Luc JACQUEMOND, Michel LEBOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Jean MILESI, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, Bernard ROUVE, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, André SERIN, Michèle SICARD, Richard SLEIZAK, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Marc TOURRET, Cyril TOUZET, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Philippe MONCHATRE

Election du Président du Conseil Communautaire de la Communauté

Fixation du nombre de vice-présidents

Election des Vice-Présidents

Désignation des membres représentants de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal